

CACES ENGINES DE CHANTIERS

Réf : FEC

**OBJECTIF**

- Acquérir les capacités d'analyse et d'adaptation pour prendre en compte le travail et les consignes d'utilisations spécifiques sur les chantiers.
- Maîtriser les risques générés par les chantiers
- Réussir l'examen CACES ;
- Obtenir la catégorie 10 pour les dépanneurs...

PUBLIC CONCERNÉ ET PREREQUIS

- Toute personne utilisant des engins de chantiers de manière permanente ou occasionnelle à conducteur porté ou télécommandé.
- Etre apte médicalement et âgé d'au moins 18 ans.

PROGRAMME**1/ Formation théorique**

- ↗ Aspects réglementaires
- ↗ Sensibilisation aux responsabilités
- ↗ La technologie des engins
- ↗ L'analyse des risques et leur prévention
- ↗ Analyse des facteurs d'accident
- ↗ Principes de manutention au travail

Recyclage tous les 10 ans**2/ Formation Pratique**

- ↗ Examen d'adéquation (lecture de plaques),
- ↗ Contrôles de prise de poste,
- ↗ Réglages du poste de conduite,
- ↗ Application des consignes de sécurité par l'intermédiaire de multiples manœuvres en situation réelle (slalom avant – arrière avec et sans charge, empilage de différentes charges à différentes hauteurs, ...etc.).

3/ Evaluation

Evaluation des connaissances et du savoir-faire.

Obligations :

Décret 98-1084, arrêté du 02/12/1998 et article R. 233-13-19, fixant l'obligation de formation et d'autorisation de conduite des engins de chantiers.

Recommandation R. 372 modifiée prescrit le cadre de la formation engins de chantiers applicable depuis le 01/01/2000 (10 catégories). **VALIDATION DE LA FORMATION**

- Une attestation est délivrée aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait à l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques.
- TEST validé par testeur certifié.



Attestation de formation fournie uniquement sur les catégories d'engins utilisées.

Durée de la formation : de 2 jours

(suivant le degré d'autonomie du conducteur et la catégorie présentée)